



Le chèque relance export, c'est quoi ?

- Une aide financière immédiate pour donner les moyens aux entreprises françaises de rebondir et de trouver des nouveaux débouchés à l'étranger
- Quatre chèques au total :
 - . Deux chèques pour un accompagnement individuel
 - . Deux chèques pour des actions collectives



Pour qui ?

- **PME** – de 250 salariés
CA < 50 Millions Euros
- 25% du capital détenu par une entreprise française ou étrangère
- **ETI** 250 à 5000 salariés
CA < 1500 Millions Euros
- 25% du capital détenu par une entreprise française ou étrangère

Sur quelle période ?

- Du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2021
- **Incitation** pour utiliser les Chèques le plus tôt possible pour optimiser les retombées



Comment ça marche ?

- Identification du besoin d'accompagnement individuel :
 - . Redéfinir sa **stratégie export** à court ou moyen terme
 - . Entrer en contact avec de **nouveaux prospects** et générer du CA à court terme
 - . Concevoir un **plan d'action** commerciale musclé
 - . Travailler ses outils de **communication digitale** ...
- Dossier de demande à télécharger sur la plateforme TEAM FRANCE EXPORT



Quelles zones géographiques sont concernées ?

- **Toutes les zones** que l'entreprise aura identifiées comme à potentiel ou prioritaires



Combien de chèques distribués ?

- Seulement **18 000 chèques** pour toute la période selon la règle du 1^{er} arrivé / 1^{er} servi



Procédure de demande du chèque relance export

Télécharger le dossier sur la plateforme
TEAM FRANCE EXPORT

www.teamfranceexport.fr

Formulaire d'éligibilité

Devis du prestataire agréé* :

- . Préparation à l'export
- . Prospection à l'export

Attestation de régularité fiscale et sociale

Attestation des minimis

Kbis de moins de 3 mois

BUSINESS FRANCE

ACCORD SOUS 5 JOURS

APRES REALISATION DE LA MISSION PAR FILEATRADE

- . Facture acquittée
- . Attestation de prestation réalisée

BUSINESS FRANCE

* Les prestations d'accompagnement doivent être réalisées par un opérateur agréé